

LA GRANDE INTERVIEW

redaction@sonapresse.com

" Il faut relancer l'économie gabonaise dans le climat des affaires "

NOUVELLE ambition du patronat gabonais, gestion des caisses de prévoyance sociale, problématique de la dette intérieure, mise en place du Club de Libreville, parafiscalité... Pour sa première interview officielle dans la presse depuis son plébiscite à la tête de la Fédération des entreprises du Gabon (FEG), Henri-Claude Oyima expose, sans langue de bois, les attentes actuelles du secteur privé et les conditions nécessaires pour une véritable relance de l'économie nationale.

Propos recueillis par Maxime Serge
MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'Union : La Confédération patronale gabonaise (CPG) s'est muée, le 10 octobre 2022, en Fédération des entreprises du Gabon (FEG). Trois mois après, quel premier bilan pouvez-vous dresser de vos actions ? En quoi la FEG diffère-t-elle aujourd'hui de la CPG ?

Henri-Claude Oyima : Depuis plusieurs années, le patronat gabonais œuvre sans relâche pour rappeler l'importance de l'entreprise et la nécessité de bâtir un environnement économique, social et sociétal favorable à la croissance de l'économie. Il fut un temps où l'organisation était de toutes les décisions et donc incontournable, faisant ainsi entendre la voix des entreprises qu'elle représentait. Mais face aux mutations constantes de l'économie mondiale, la refondation de la Confédération patronale gabonaise (CPG) était devenue nécessaire afin de l'adapter aux circonstances du moment. La représentation d'un patronat suranné et traditionnel ne correspondait plus aux ambitions et aux attentes des entreprises gabonaises. Dès lors, il fallait marquer la rupture à travers le changement de dénomination sociale, l'adoption de nouveaux statuts et par l'image plus dynamique de l'entrepreneur, de l'entreprise et de l'organisation. Le changement de dénomination que nous avons opéré marque ce processus de changement de paradigme en faveur d'une implication plus forte des entreprises gabonaises dans le processus de relance de l'économie nationale. Notre objectif demeure celui de rassembler et d'unir au sein d'une seule fédé-

ration, non pas les patrons d'entreprises, mais plutôt l'ensemble des entreprises de toutes tailles, petites, moyennes et grandes qui sont d'un apport sans défaillance à notre ambition. Notre organisation doit être la concentration d'une diversité de talents, venus de multiples horizons et qui sont prêts à agir ensemble pour tendre vers une réussite collective. Et c'est là toute la différence : le collectif au service d'une ambition qui est celle de bâtir ensemble une économie forte pour garantir la souveraineté nationale.

Sentez-vous une forte adhésion de toutes les entreprises, notamment des autres organisations patronales dont les PME-PMI qui la composent se disent souvent en concurrence déloyale avec les " majors " de la FEG ?

La nouvelle vision de la Fédération des entreprises du Gabon ne donne plus lieu aux comportements clivants, encore moins aux oppositions qui, au passage, ne servent pas notre cause commune. Le mouvement de transformation impulsé au sein de la Fédération des entreprises du Gabon implique l'unité et l'engagement de tous pour construire une institution plus dynamique, plus performante, plus forte, plus inclusive et résolument tournée vers l'excellence au service des entreprises du Gabon. En conséquence, nul ne devrait se départir de cet objectif principal : la performance des entreprises gabonaises. Il n'y a que comme cela que nous y parviendrons, en jouant collectif et en apprenant progressivement les uns des autres.

La composition du bureau exécutif de la FEG a soulevé plusieurs interrogations, voire même des critiques dans l'opinion.

Il s'agit notamment de l'absence de femmes et de dirigeants de PME/PMI. Que répondez-vous à ceux qui pensent que la FEG est d'abord l'affaire des intérêts des " Grands patrons " ?

La Fédération des entreprises du Gabon rassemble et réunit des entreprises de toutes tailles, allant de la start-up à la grande entreprise en passant par la petite et moyenne entreprise. La nouvelle gouvernance adoptée par l'assemblée générale permet à tout acteur du secteur privé désireux de s'investir de trouver sa place, soit au sein des 11 commissions permanentes, soit parmi les 4 comités spécialisés, ou encore des 3 associations partenaires et du Conseil d'administration de la Fédération des entreprises du Gabon. Seul compte l'efficacité au service de la collectivité des entreprises, s'agissant des fonctions bénévoles.

Actualité oblige, le président de la République a annoncé, le 8 décembre dernier, que la gestion de la CNSS et de la CNAMGS serait dorénavant confiée au secteur privé, comme vous l'avez d'ailleurs clairement exprimé le 10 octobre dernier, lors de l'assemblée générale de la FEG. Pourquoi êtes-vous persuadé que la gestion de ces 2 structures serait meilleure avec le patronat ? Qu'est-ce qui va fondamentalement changer dans le mode de gouvernance ?

La question des caisses de prévoyance sociale, notamment la Caisse nationale de sécurité sociale et la Caisse nationale d'assurance maladie est une préoccupation majeure pour toutes les parties prenantes, à savoir les

salariés, les entreprises et l'Etat en ce qu'elles ne remplissent plus les missions pour lesquelles elles ont été créées. Avant ce constat pour le moins accablant, le secteur privé, premier contributeur desdites caisses, a cru bon de faire des propositions pour rétablir l'efficacité de ces deux Caisses. Nous nous réjouissons des annonces du chef de l'Etat à qui le secteur privé tient à rendre un hommage appuyé pour sa clairvoyance et pour son engagement à trouver de nouvelles solutions à ce problème épineux qui touche directement ou indirectement l'ensemble de nos compatriotes. Nous sommes persuadés qu'une gouvernance privée et renforcée permettra de sortir ces deux Caisses de leurs situations très difficiles. Il faut pour



gabonaise en créant un meilleur



financière des institutions de prévoyance sociale et de garantir la pérennité des régimes de retraite sur le long terme.

Vous récusez le terme " privatisation " abondamment repris dans les médias et l'opinion publique... En quoi cela vous gêne-t-il ? Quel est donc le terme approprié ?

Privatiser les Caisses de prévoyance sociale n'a aucun sens, en ce que le terme privatisation renvoie à un transfert d'une propriété publique vers des propriétaires privés. Dans le cas de la CNSS dont il est question, l'Etat gabonais n'en est pas actionnaire. L'heure n'est plus aux polémiques stériles. Nous devons réunir toutes les intelligences et tous les savoirs afin de trouver ensemble des solutions idoines pour assurer la pérennité de nos Caisses de prévoyance sociale. C'est le seul combat qui vaille aujourd'hui.

" Nous sommes persuadés qu'une gouvernance privée permettra de sortir la CNSS et la CNAMGS de leur situation très difficile "

Photo: DR

ainsi dire parvenir à une gouvernance fondée sur une logique assurancielle comme le prévoit la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale et l'Association internationale de la sécurité sociale. Il ne s'agit pas pour la FEG de privatiser les organismes de sécurité sociale, nous demandons que ces structures auxquelles nous tenons puissions continuer à être utiles pour notre pays. La FEG accorde une importance à la pérennité de la CNSS, outil de cohésion sociale et de solidarité nationale. Notre objectif au sein de la FEG reste d'améliorer considérablement la qualité des services des Caisses nationales de prévoyance sociale, de rétablir, avec succès, la stabilité

L'autre annonce du chef de l'Etat est celle liée au règlement de la dette intérieure avec la mise en place du Club de Libreville. Aujourd'hui, à combien s'élève la dette de l'Etat vis-à-vis des entreprises du secteur privé ? Comment va s'articuler le mode d'apurement de ces créances ?

Nous nous réjouissons de cette annonce du chef de l'Etat qui va recréer la confiance entre l'Etat et les agents économiques. Pour rappel, le Club de Libreville est un Groupement d'intérêt économique qui regroupe l'ensemble des créanciers reconnus par l'Etat gabonais. L'adhésion au Club de Libreville est volontaire avec des

créances certaines, exigibles et liquides dûment reconnues par les organismes appropriés de l'Etat gabonais. De nombreux audits de la dette intérieure ont été réalisés et nous ignorons à date les montants arrêtés d'un commun accord avec les entreprises concernées. La signature de l'accord entre l'Etat gabonais et le Club de Libreville sera l'occasion de connaître de manière formelle les montants dus. L'annonce de la mise en place de ce mécanisme innovant de remboursement de la dette intérieure constitue une lueur d'espoir pour les créanciers de l'Etat gabonais. De plus, la mise en place du Club de Libreville va permettre à l'Etat de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur, le président du Club de Libreville et pour les entreprises l'unique interlocuteur, le ministre du Budget. Le mode opératoire est simple et garantit un traitement équitable et pari passu (sur un pied d'égalité, Ndlr) des différents

créanciers de l'Etat. Il ne s'agit donc pas d'ajouter de la dette à la dette, mais de prendre date certaine sur les modalités et conditions de remboursement par l'Etat gabonais de créances considérées douteuses et litigieuses à date.

Vous aviez rencontré dernièrement le Mouvement des entreprises de France International (MEDEF International). A quoi peut-on s'attendre,

en termes de retombées et de projets concrets à venir ?

L'ambition de la Fédération des entreprises du Gabon est de contribuer à la relance de la croissance économique nationale. Cela passe par une synergie d'actions, favorisées notamment par des partenariats avisés tels que ceux conclus avec le Japon et la Turquie ; et c'est dans cet élan que nous envisageons de conclure avec le MEDEF des partenariats permettant à nos deux institutions de poser les jalons nouveaux, dans l'optique de renforcer et privilégier la diplomatie économique pour dynamiser nos environnements respectifs des affaires. C'est pour cela qu'au sortir de notre ren-

contre de Libreville, d'un commun accord, nous avons institué un comité d'affaires franco-gabonais qui se réunira régulièrement. Ce sera l'occasion pour la FEG de suivre et entretenir les relations nouées avec les entreprises gabonaises lors du prochain Gabon Business Forum.

La FEG a une feuille de route ambitieuse en termes d'accompagnement pour la relance de l'économie nationale. Comment la FEG peut-elle aider le gouvernement à garantir une croissance stable et durable ? Quelles sont les suggestions que vous aviez déjà formulées au gouvernement ?

La prospérité économique de tout pays repose fortement sur la force et le dynamisme de son secteur privé. De ce fait et face à l'ampleur des difficultés de notre environnement des affaires, il y a nécessité d'agir en intelligence collective pour élaborer pleinement des solutions appropriées. La FEG s'est résolument engagée dans le débat de la transformation des entreprises gabonaises et de notre économie avec en effet plusieurs propositions : un climat des affaires meilleur au Gabon, une législation favorable à la protection judiciaire des entreprises, un système fiscal adapté à la relance économique, un système de prévoyance sociale garantissant les droits des travailleurs, des infrastructures performantes, de meilleures opportunités de création de richesse et, enfin, la promotion et la protection des champions nationaux. Ce sont, à notre sens, les réformes indispensables à mener dans l'optique de promouvoir le Plan d'accélération de la transformation dont le gouvernement de la République a la charge de sa mise en œuvre. Dès lors, il va s'agir d'une obligation, d'un partenariat fort entre la FEG et le gouvernement de la République afin de réussir ensemble à créer plus de richesse, plus d'emplois et donc plus de bien-être pour nos concitoyens.

Beaucoup d'entreprises se plaignent de la trop forte pression fiscale de l'Etat et de la persistance de la parafiscalité qui mettent à mal leur trésorerie. Quelle est la position de la FEG sur cette question ?

Notre postulat au sein de la FEG est qu'il faut relancer l'économie

en créant un meilleur climat des affaires. La santé financière des entreprises gabonaises est aujourd'hui tributaire d'un dispositif fiscal contraignant, manquant de clarté et de souplesse. Nous pensons donc que le gouvernement de la République devrait impulser encore davantage des réformes structurelles, dans le domaine de l'allègement fiscal, de l'iniquité fiscale, de la maîtrise des subventions, de la flexibilité du Code du travail, de la relance des grands travaux dans les bâtiments administratifs de l'Etat, de la création d'une Banque d'investissement, de la révision de la réglementation des changes, de l'inclusion financière, de la maîtrise de la dépense publique pour ne citer que ces dernières. Mais également, toute chose qui ouvrirait le champ au développement de l'entrepreneuriat et de l'investissement privé national. La FEG a émis des propositions concrètes destinées à l'amélioration de la situation actuelle. Parmi ces propositions, il y a la mise en place d'un mécanisme de crédit d'impôt. Nous pensons que cette disposition fiscale permettra aux entreprises d'optimiser leur performance ainsi que leur compétitivité.

M. le président de la FEG, nous arrivons au terme de cet entretien. Votre mot de fin.

La Fédération des entreprises du Gabon est au service de l'ensemble des acteurs du secteur privé, et son idéal est la performance des entreprises gabonaises dont nul ne devrait se départir. Une économie gabonaise forte nécessite des entreprises prospères et performantes tous secteurs confondus, tout en étant résilientes et inclusives. L'enjeu pour la FEG est d'intensifier les bonnes relations actuelles entre le gouvernement de la République et le secteur privé dans l'optique d'assainir davantage le climat des affaires et de rendre la destination Gabon plus attractive et plus compétitive de manière à accroître continuellement la contribution du secteur privé au développement de notre pays. Nous sommes convaincus qu'ensemble, dans le cadre du dialogue Public-Privé, nous réussirons à trouver des solutions adéquates aux attentes de chacune des parties afin de bâtir une économie forte pour garantir la souveraineté nationale.